

INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 09 mars 2010

Crans-Montana Tourisme – modification de l’art. 9 des statuts

Le Conseil a approuvé la modification de l’art. 9 des statuts de Crans-Montana Tourisme, dont le 1^{er} paragraphe aura la teneur suivante :

« L’assemblée générale ordinaire se réunit une fois l’an, notamment pour l’approbation du budget et l’approbation des comptes, dans les six mois qui suivent la clôture de l’exercice (31 octobre).

... ».

Protection des prairies et pâturages secs d’importance nationale

L’ordonnance sur la protection des prairies et pâturages secs d’importance nationale (Ordonnance sur les prairies sèches, OPPS) est entrée en vigueur le 1^{er} février 2010 sur arrêté du Conseil fédéral.

Pour la Commune d’Icogne, 4 sites ont été répertoriés et figurent à l’inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d’importance nationale :

- Vatseret pour une surface de 5,89 ha
- Mondralèche pour une surface de 3,04 ha
- La Comalire pour une surface de 6,04 ha
- Les Vernasses pour une surface de 5,97 ha